



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25141373***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 OCT. 2025DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0440 872 918****Nom**(en entier) : **GlaxoSmithKline Biologicals SA**(en abrégé) : **GSK Biologicals**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **89 rue de l'Institut - 1330 Rixensart****Objet de l'acte : Nomination/démission d'un administrateur et d'administrateurs délégués**

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 septembre 2025

M. Emmanuel Amory a remis au Conseil sa lettre de démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de GlaxoSmithKline Biologicals SA, avec effet au 3 septembre 2025.

Le Conseil a également pris acte de sa renonciation à tous les pouvoirs qui lui ont été conférés dans le cadre de ses fonctions à la fois comme employé, comme administrateur et comme administrateur-délégué à partir de cette même date.

Le Conseil remercie M. Amory pour les actions menées en ces qualités.

En conséquence, le Conseil a revu la composition, la structure et la gouvernance du Conseil.

Il a décidé, avec effet au 3 septembre 2025, de :

- coopter Mme. Christelle Noirhomme, Head of Belgium Corporate Government Affairs, comme administrateur pour achever le mandat de M. Amory, sur base de l'article 7 : 88 du CSA.

Le mandat de Mme Noirhomme prendra fin à l'issue de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

Le Conseil soumettra à la prochaine assemblée générale la ratification de la cooptation de Mme Noirhomme en qualité d'administrateur de la Société.

Mme Cristelle Noirhomme, agissant seule, pourra représenter la Société dans le cadre des affaires gouvernementales.

- déléguer la gestion journalière du site de Wavre à M. Emmanuel Felix, administrateur, et celle des sites de Rixensart et Gembloux à Mme Jamila Louahed, administrateur, en vertu de l'article 20 b) des statuts.

M. Felix et Mme Louahed porteront le titre d'administrateur délégué.

Il a donné mandat à Mme Claude Copin, ou en son absence à Mme Véronique Francis, pour effectuer au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente réunion et notamment les formalités de publication des mandats et à cette fin pour signer tous documents, accomplir toute démarche utile et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Claude COPIN,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2025 - Annexes du Moniteur belge